Réseau Jannoy

http://reseau-jannoy.fr
contact@reseau-jannoy.fr

Le partage d'information à caractère secret : concilier cadre juridique et pratiques professionnelles

Enjeux

Souvent pratiqué, depuis longtemps intégré aux pratiques professionnelles dans le secteur de l'accompagnement et des soins, le partage d'informations à caractère secret, indûment dénommé « secret partagé », est un outil indispensable au travail de partenariat et à une meilleure connaissance des usagers et/ou des patients.

Au cœur de la question du respect de la vie privée, ce n'est qu'au prix d'un cadre juridique clair qu'il est autorisé. Pour autant, ce cadre n'est pas facilement accessible pour les professionnels, et les usagers/patients eux-mêmes ont tendance à ne pas y prêter attention, leur intérêt premier étant d'être accompagnés.

Il appartient à ceux et à celles qui les accompagnent d'être les garants de la bonne application du droit, car elle participe à la qualité de la prise en charge

Objectifs

-Savoir différencier les concepts : secret professionnel, secret médical, discrétion professionnelle

-Apprendre à concilier les notions de confidentialité et de devoir d'information!

-Clarifier les notions de « secret partagé » et de partage d'informations à caractère de secret

-Comprendre les risques juridiques liés à la transgression du secret

-Savoir appliquer les règles dans les pratiques professionnelles

Public

La formation peut s'adresser aux professionnels, cadres et non-cadres, aux usagers/patients, y compris dans le cadre de conseil de la vie sociale, aux administrateurs et décideurs du secteur.

Tous les secteurs peuvent être concernés : sanitaire, social et médico-social

Contenus et méthodes

La session de formation présente :

- l'évolution règlementaire de la problématique du secret professionnel
- l'étendue des informations confidentielles
- les conditions de fond et de forme du partage d'information
- la question du droit d'opposition de l'usager/patient
- les conséquences juridiques en cas de non-respect des conditions règlementaires

Sur la base d'une vidéo-projection, le formateur donne l'occasion aux stagiaires d'illustrer les propos avec des cas concrets, d'ouvrir des débats et de partager leurs expériences dans le respect de la vie privée des usagers. Les réponses éventuellement données ont pour objectif que les stagiaires s'approprient le raisonnement juridique.

Le formateur remettra le support du diaporama, une bibliographie et une liste de ressources internet

Durée : 2 à 3 jours